

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq le 29 août, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 22 août 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, Julie GIRARD, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Laurent DEMOLIS, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Guy LANCON, Hélène LEVA, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Rosy CHAMAYOU, Alain GATTELET, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Jean-Marc LHERMET, Charlotte LAFOURCADE, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE.

Procurations

Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Rosy CHAMAYOU
M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Alain GATTELET
Mme Hélène LEVA a reçu procuration de Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Patrice BOUTHORS
M. Laurent DEMOLIS a reçu procuration de M. Jean-Marc LHERMET
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de Mme Charlotte LAFOURCADE
M. Italo GARD a reçu procuration de M. Samuel DELEAGE
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE

Secrétaire de séance : Madame Virginie SUATON

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

Pour : 27

Contre : /

Abstention : /

7.10.2. FIXATION DU PRIX DE VENTE DU BOIS APRES TRAVAUX FORESTIERS DANS LE BOIS DE CREVY

Madame le Maire,

RAPPELLE que l'entretien du bois communal de Crevy a nécessité la réalisation de coupes de bois. Elle indique que les essences concernées sont : frêne, chêne, platane, orme, aulne et peuplier.

PRECISE que les coupes ont été réalisées par l'Office National des Forêts qui a ensuite recherché des acquéreurs pour les grumes et plaquettes.

PROPOSE les tarifs de vente suivants :

Descriptif	Quantité	Prix
Grumes et plaquettes	231.3 tonnes	30 euros / tonne
Grumes	28 tonnes	30 euros / tonne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2122-29,

Considérant que le bien à vendre ne présente pas un intérêt public, qu'il relève du domaine privé de la commune et peut donc faire l'objet d'une cession,

Considérant les propositions de vente transmises par l'Office National des Forêts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le tarif de vente bois et **AUTORISE** les ventes de bois susmentionnées.

AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le 03 SEP. 2025

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 29 août 2025

Le Maire - Catherine BASTARD

03 SEP. 2025



La secrétaire de séance - Virginie SUATON